

Annexe 40
Correction des limites de la zone inondable
2 ans, 20 ans et 100 ans
sur le feuillet 31H12-020-0305
pour le lot 1 606 714

Limites de la zone inondable du feuillet 31H12-020-0305 avant correction

- 20 ans
- 100 ans

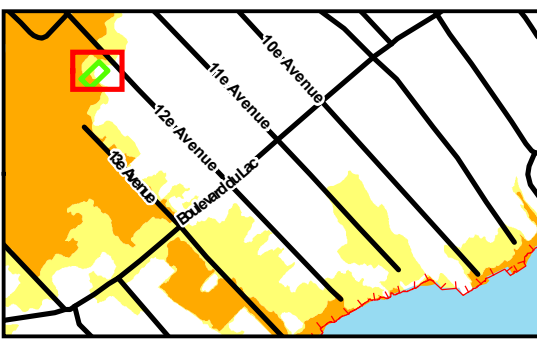
Autres éléments cartographiques

- + Cote d'élévation relevée
- Lot visé par la correction
- Cadastre

Note : le secteur représenté n'est pas affecté par la limite de la crue de récurrence 2 ans; le relevé représentant l'élévation réelle du terrain situe le lot visé par la correction entièrement dans la zone inondable de grand courant (0-20 ans).

1:250

0 1 2 4 6 8 10 Mètres



MRC de Deux-Montagnes

Cotes d'inondations		
n° section	5	
Récurrence	2 ans	23,39 m
	20 ans	24,18 m
	100 ans	24,52 m

M. Denis Martin
Préfet

Mme Nicole Loiselle
Directrice générale

Réalisé par : Simon Ouellet, conseiller professionnel en géomatique
Service de l'aménagement, MRC de Deux-Montagnes
2018-04-17

Source :
Zones inondables corrigées : minute 31 351 de Alexandre Cusson, a.-g.
Cadastre : MERN et Groupe de géomatique AZIMUT inc. 2018
Zones inondables avant correction : CMM 2005

Projection : MTM (zone 8)
Datum : NAD 83